

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°006/2023 relatif à l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2023.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir reçu, le 12 septembre 2022, des explications de Mme Marlyse PERROSET, Vice-Syndique, Mme Gisèle MARTINEZ ROBA, M. Serge CERATO et de Mme Anick DELAY, boursière communale, la Commission de Gestion et des Finances s'est réunie afin de faire son rapport.

Le taux de 51 points d'impôt est en vigueur depuis 2017 dans notre Commune. Depuis lors, de nombreux rapports sur le budget et comptes ont défilés en doutant de la pérennité de cette valeur qui finalement semble résister dans le temps.

Notre commission partage les incertitudes qui pèsent sur le maintien de ce taux dans le futur. Cependant, les comptes et budgets ayant été toutes ces années à l'équilibre et les prévisions difficiles à effectuer, nous sommes d'avis qu'un changement du point l'impôts pourra être effectué en temps voulu si nécessaire.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°005/2022 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : Le préavis Municipal N°006/2023, relatif à l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2023.

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel qu'il figure en annexe du préavis et dont il fait partie intégrante.

Coinsins, le 26 septembre 2022

La Commission de Gestion et des Finances

Yannick
SUBLET



Lucy
NIGGLI



Nicolas
CHABAL



Serge
DURST



Léon
SPICHIGER

